



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

travail temporaire

Question écrite n° 67974

Texte de la question

La progression continue de l'emploi intérimaire pose interrogation. En effet, le recours à cette pratique est prépondérant dans l'industrie, qui emploie 47,9 % des intérimaires alors qu'elle ne représente que 22,7 % de l'emploi salarié total. L'industrie automobile (121 %), la construction (9,3 %) et les industries agricoles et alimentaires (8,6 %) sont les secteurs dont l'effectif intérimaire par rapport à l'effectif total est le plus représenté. En évolution annuelle, les secteurs « agriculture, sylviculture, pêche », « construction » (4,9 %) et « services aux entreprises » (3,8 %) sont ceux dont les effectifs intérimaires s'accroissent le plus fortement. Il est évident qu'aujourd'hui un grand nombre d'entreprises ont recours systématiquement à l'intérim pour des postes correspondant à des activités permanentes. Ces méthodes plongent de plus en plus de salariés dans la précarité. Compte tenu de cette regrettable situation qui va, par ailleurs, à l'encontre même des références constitutionnelles françaises, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement de lui indiquer les mesures urgentes qu'il compte prendre afin d'endiguer la progression du travail intérimaire, qui entretient de façon insidieuse la précarité en France.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67974

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6201